

MG-France s'allie avec neuf autres professions de santé pour dire oui à la réforme

G.D.L

La déclaration commune sonne comme une réponse à la campagne choc du Centre national des professions de santé (Cnps) contre les « effets néfastes » du projet de loi Bachelot. Dix organisations de professionnels de santé libéraux, rassemblant des médecins, infirmiers, pharmaciens, chirurgiens dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, podologues, orthoptistes, biologistes et sages-femmes - MG-France en tête- s'inscrivent ostensiblement dans la dynamique de la réforme du système de santé. Une réforme jugée « indispensable » et qui « pour être utile, doit être accompagnée par les professionnels de santé », soulignent les syndicats. « Les tentations de repli sur soi et de corporatisme sont réelles, mais doivent être évitées. Participer à l'effort de réorganisation permettra en effet des avancées tant au niveau de la coordination des acteurs de soins de villes que de l'ensemble des professionnels responsables des soins primaires », assurent-ils.

Pour Martial Olivier-Koehret, président de MG-France, à l'origine de ce rassemblement, il s'agit de se positionner face à d'autres acteurs du système de santé « plutôt en retrait ou qui souhaitent que rien ne change ». Et cela à l'heure où le texte est débattu encore deux semaines dans l'hémicycle. Le leader du syndicat de généralistes s'est mis d'accord avec les représentants des autres professions de santé pour mettre en avant deux points du projet de loi Hôpital, patients, santé, territoires, jugés essentiels : la coopération interprofessionnelle et la mise en place d'un Contrat santé solidarité. Sur la coopération, les signataires du communiqué réclament « de penser une protocolisation des pratiques », garante, selon eux, de l'indépendance des soignants, de la qualité et de la sécurité des soins. Le patron de MG-France considère qu'en définissant les différents niveaux de recours, « la loi donne naissance à l'équipe de soins de ville qui est le pendant de l'équipe hospitalière ». « Nous souhaitons dans ce cadre-là que les compétences des uns et des autres soient reconnues », précise-t-il.

S'agissant des réponses à apporter pour résoudre les problèmes de démographie des professions de santé, les dix organisations évoquent le contrat Santé-solidarité, qu'ils considèrent comme « une proposition constructive et purement incitative susceptible de répondre aux questions posées par l'évolution démographique actuelle ». Le Dr Olivier-Koehret rappelle que le contrat de solidarité, qui consiste à aller prêter main forte aux confrères des zones sous dotées, est « issu des Egos (Etats généraux de l'organisation de la santé) » et qu'il « remplace l'avenant 20 qui contient l'idée d'une pénalisation financière ».

Néanmoins, le texte comprend quelques insuffisances, admet-il. MG-France demande ainsi un éclaircissement quant aux conditions de la représentativité et de la façon de contractualiser les accords, souhaitant rester dans le cadre légal actuel. En clair, explique-t-il, les syndicats doivent être les seuls concernés, en ce qui concerne la capacité de signer un accord et l'exercice du droit d'opposition. L'autre réclamation de MG-France a trait au numéro de la permanence des soins. Le syndicat défend toujours l'attribution du 33 33, « un numéro national exclusif et connu des patients ».

Syndicats signataires du communiqué : *MG-France, Syndicat national des infirmiers et infirmières libéraux (Sniil), Union syndicale des pharmaciens d'officine (Uspo), Confédération nationale des masseurs kinésithérapeutes libéraux-Objectif Kiné, Union des jeunes chirurgiens dentistes-Union dentaire, Union nationale pour l'avenir de la podologie-Syndicat national des podologues, Union nationale des pharmacies de France, Syndicat national des orthoptistes, Syndicat des biologistes, Union nationale des syndicats de sages-femmes françaises*